



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2022-11
DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux et le 17 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 10 mars 2022.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Christian PRADAYROL - M. Philippe VIDAU - M. Henri SOULIER - M. Julien BOUNIE
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillère régionale : Mme Anabelle REYDY
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric GINESTE
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël DAUBET

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Pascal CAVITTE
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE
C.C.I. du Lot : Président : Monsieur Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Walter MAMMOLA représentant M. Yves GARY - M. Eddie MARCOS représentant M. Jean-Louis LASCAUX
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Mme Annick COUSIN représentant M. Valéry ELOPHE
Ville de Terrasson : M. Bernard BEAUDRY représentant M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Jean-Paul FRONTY donne pouvoir à Monsieur François PATIER - Mme Alexandra DOUSSAUD donne pouvoir à Monsieur Christian PRADAYROL

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte administratif – exercice 2021

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220317-2022-11-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Le compte administratif de l'exercice 2021 étant établi, il convient de prendre la délibération suivante afin d'en approuver les comptes.

Il s'agit d'un document d'enregistrement et de contrôle des dépenses et des recettes réalisées.

Il permet de :

- Comparer les prévisions et les réalisations,
- Déterminer les résultats à la clôture de l'exercice,
- Dégager les restes à réaliser.

Le Comité Syndical doit se prononcer expressément sur la gestion du Président et arrêter les comptes, après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considérés, de :

1°) donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<u>RECETTES</u>			
- Prévisions budgétaires totales (a)	2 394 122,79	8 351 052,47	10 745 175,26
Titres de recettes émis (b)	39 362,16	4 534 229,58	4 573 591,74
Réductions de titres (c)			-
Recettes nettes (d= b-c)	39 362,16	4 534 229,58	4 573 591,74
<u>DEPENSES</u>			
- Autorisations budgétaires totales (e)	2 394 122,79	8 351 052,47	10 745 175,26
Mandats émis (f)	858 229,16	3 557 453,30	4 415 682,46
Annulations de mandats (g)			-
Dépenses nettes (h=f-g)	858 229,16	3 557 453,30	4 415 682,46
<u>Résultats de l'exercice (d-h)</u>	- 818 867,00	976 776,28	157 909,28
Résultats à la clôture de l'exercice précédent	290 749,79	3 817 552,47	4 108 302,26
<u>Résultat de clôture</u>	- 528 117,21	4 794 328,75	4 266 211,54
Recettes à réaliser	-		-
<u>TOTAL</u>	- 528 117,21	4 794 328,75	4 266 211,54
Dépenses à réaliser	- 314 397,50		- 314 397,50
RESULTAT DEFINITIF	- 842 514,71	4 794 328,75	3 951 814,04

2°) constater, pour le budget du syndicat mixte de l'aérodrome de Brive-Souillac, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation

Brive-Souillac, les identités de
niveau au résultat d'exploitation
Accusé de réception en préfecture
N° 19040000000000000000
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4°) exprimer l'avis qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif présenté pour l'exercice 2021, en ce qui concerne le budget du syndicat mixte de l'aérodrome Brive-Souillac.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président ne participe pas au vote

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE

RESTE A REALISER

Budget : SYNDICAT MIXTE BRIVE SOUILLAC

Exercice : 2021

ENGAGEMENT	DATE ENG	LIBELLE	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG	DATE SERV
BS21-00028	24-11-2021	MO ZA AEROPORTUAIRE		2031	ZA	SEM 19 - SOCIETE DECONOMIE MIX	29 475,00 HT	
BS21-00022	10-08-2021	MATRISE D OEUVRE TALUS AIRE		2312	TALUS	DEJANTE VRD CONSTRUCTION SUD OU	12 783,00 HT	
BS21-00035	29-12-2021	AMGT AIRE BOUT DE PISTE		2312	TALUS	PIGNOT TP	265 335,00 HT	
BS21-00023	10-06-2021	MAITRISE D OEUVRE CREATION P		2315	P VOITURE	DEJANTE VRD CONSTRUCTION SUD OU	6 804,50 HT	
TOTAL							314 397,50 HT	

Le Président,


JULIEN BOUNIE

Syndicat Mixte pour la Création,
l'Aménagement et la Gestion
de l'Aérodrome BRIVE-SOULLAC

SYNDICAT MIXTE AERODROME BRIVE-SOULLAC	CA 2021
IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

COMITE SYNDICAL DU : Jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Monseigneur le Président ne participe pas au vote du C.A.

Date de convocation : 10 mars 2022

Présenté par le Président
 A Brive, le 17 mars 2022
 Le Président



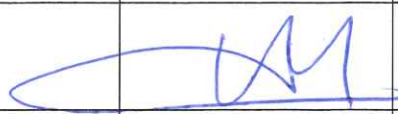

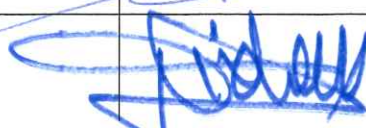
Le Président,

Syndicat Mixte pour la Création,
 l'Aménagement et la Gestion
 de l'Aérodrome BRIVE-SOULLAC

Julien BOUNIE



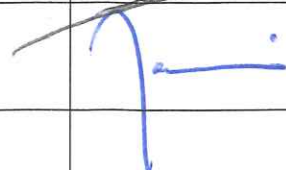
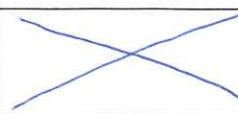

Délibéré par l'assemblée réunie en session ordinaire,
 le 17 mars 2022

Les membres de l'assemblée délibérante :



<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	Présents	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>	Présents
	<u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</u>		
SOULIER Frédéric		LACOMBE Marie-Christine	
PATIER François		JACINTO Fatima	
GARY Yves		DELDOULI Najat	
PRADAYROL Christian		ROQUES Guy	
FRONTY Jean-Paul		LAPACHERIE Alain	
VIDAU Philippe		BERNARDIE Jean-Pierre	

Accusé de réception en préfecture
 019-251903175-20220317-2022-11-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2022
 Date de réception préfecture : 22/03/2022

SYNDICAT MIXTE AERODROME BRIVE-SOULLAC	CA 2021
IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SOULIER Henri		MAMMOLA Walter	
LASCAUX Jean-Louis		MARCOS Eddy	
BOUNIE Julien		GABRIEL Catherine	
DOUSSAUD Alexandra		CLOG-DACHARRY Steve	


CONSEIL DEPARTEMENTAL CORREZE

COSTE Pascal		SOLER Gérard	
MEUNIER Frédérique		DELPECH Jean-Jacques	
COMBY Francis		LESCURE Philippe	
BOISSIERAS Pascale		BOUZON Christian	

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE



NAUCHE Philippe		SERRE Françoise	
CAVITTE Pascal		BERGE Mathieu	
REYDY Anabelle		DELRIEUX Benjamin	
ELOPHE Valéry		COUSIN Annick	

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT

GINESTE Frédéric		VILLEPONTOUX Régis	
------------------	---	--------------------	--

Appusé de réception en préfecture
 88-251903175-20220317-2022-11-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2022
 Date de réception préfecture : 22/03/2022

SYNDICAT MIXTE AERODROME BRIVE-SOULLAC	CA 2021
IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

		PROENÇA Christophe	
	<u>C.C.I. DE LA CORREZE</u>		
CAYRE Françoise		DEVAUD Xavier	
		BRISSEAU Olivier	
	<u>C.C.I. DU LOT</u>		
HUGON Jean		JAUZAC Bernard	
		MIELVAQUE Xavier	
	<u>Communauté de Communes</u> <u>CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE</u>		
DAUBET Raphaël		FENNI Habib	
		PROENÇA Christophe	
	<u>VILLE DE TERRASSON</u>		
LAROQUIE Roger		GAUTHIER Frédéric	
		BEAUDRY Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Brive, le 17 mars 2022

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220317-2022-11-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Dans la continuité de l'année 2020, l'année 2021 a été à nouveau fortement marquée par la crise sanitaire. Des restrictions de circulation, des quarantaines éventuelles pour accéder à certains pays ont été mises en place et ont à nouveau fortement impacté le trafic aérien tant international que national.

a. L'activité des lignes aériennes de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne

L'activité de l'aéroport a ressenti les effets du contexte national et international.

La ligne aérienne Brive - Paris (Orly) a été opérée avec un programme de vols de deux rotations quotidiennes du lundi au vendredi et une rotation le dimanche soit 22 vols hebdomadaires au lieu des 32 vols prévus contractuellement. Ce programme a ponctuellement été dégradé à 18 voire 12 vols sur certaines périodes de l'année pour s'adapter aux restrictions de déplacement. La fréquentation 2021 s'élève à près de 21 869 passagers soit une augmentation de 33% par rapport à l'année 2020 mais une baisse de 55 % par rapport à l'année 2019, année avant la crise COVID.

Les vols de la ligne Brive - Porto n'ont repris qu'au 04/06/2021 avec deux rotations hebdomadaires les lundi et vendredi. En 2021, 14 772 passagers ont emprunté cette ligne qui n'avait pas été opérée depuis le début de la crise covid.

La ligne Brive - Londres Stansted a été opérée du 17 juillet au 30 octobre 2021 pour une rotation hebdomadaire. En 2021, 3 614 passagers ont emprunté cette ligne.

La ligne Brive - Ajaccio a été opérée du 26 juin au 18 septembre. 1 008 passagers ont emprunté cette ligne en 2021 contre 1 701 en 2019 (pas de vol Brive - Ajaccio en 2020).

Ainsi, la fréquentation demeure toujours en deçà des fréquentations dynamiques qui avaient été constatées avant la crise covid. Toutefois, des signaux positifs se sont faits jour : la reprogrammation des vols, le déploiement de la vaccination, un fléchissement de la pandémie aux mois de septembre – octobre et novembre qui a permis d'identifier la réactivité positive et encourageante de la fréquentation des lignes.

b. En 2021 : le Syndicat a préparé son futur

Dans ce contexte complexe de reprise des vols, le Syndicat a été amené en 2021 à poursuivre la préparation de son futur avec tout d'abord :

* la contractualisation de la poursuite de l'exploitation de la ligne aérienne Brive - Paris (Orly) pour la période 2022-2026 :

Malgré le contexte incertain, la liaison aérienne exploitée entre Brive et Paris (Orly) assure en l'absence de liaison ferroviaire à grande vitesse, **le désenclavement de tout un territoire s'étendant sur le département de la Corrèze mais aussi le Nord du Lot et l'est de la Dordogne en 50 min vers Paris.** Cette ligne d'aménagement du territoire, **essentielle pour la vitalité du développement économique, touristique et social fait l'objet d'obligations de service public et d'un partenariat financier depuis plusieurs années entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Brive-Souillac et l'Etat.** En 2019, ce sont près de 49 000 passagers qui ont emprunté ce service.

Le 4 janvier 2022, le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne aérienne en cours s'est terminé. **Dans un contexte inédit pour le trafic aérien fortement impacté par la crise sanitaire, le Syndicat et l'Etat ont engagé une démarche innovante tout au long de la procédure de renouvellement de l'exploitation.**

Des mécanismes inédits ont été inscrits dans la 1^{ère} convention d'OSP Post-Covid avec deux évolutions majeures :

- Un délestage pour fréquentation a été prévu dans les obligations de service public (OSP) de la ligne validé par arrêté du 16 mars 2021,

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220317-2022-11-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

- Une formule de retour de recettes dans la perspective d'une fréquentation de la ligne plus favorable a été négociée avec le candidat pressenti.

Toutefois, malgré des évolutions très positives obtenues lors de la phase de négociation (près de 1.3 M€), **le montant de la compensation financière évolue de façon notable comparativement au contrat en vigueur (+78 %).**

Ainsi, dans l'hypothèse où aucun délestage pour fréquentation n'intervient au cours de l'année, la compensation auprès de la collectivité et de l'Etat est sollicitée, pour un montant de :

2022	2023	2024	2025
4 701 579 €HT	4 651 566 €HT	4 478 889 €HT	4 362 964 €HT

Conscient de ce contexte difficile, **le Syndicat a réinterrogé ses dépenses et la convention d'objectifs qu'il a signée avec ses membres.** Un débat relatif à un projet de nouvelle prospective financière s'est déroulé au sein du comité syndical le 9 novembre. Il a été proposé au comité syndical afin de poursuivre la relance de l'aéroport, de ne conserver que les dépenses ayant pour objet la mise en conformité de la plateforme avec la réglementation européenne ou permettant d'accompagner le développement économique (investissement en vue de l'implantation de porteurs de projets économiques sur la plateforme, de services, maintien des lignes reliant le territoire au Royaume Uni, au Portugal et ouverture d'une ligne vers la Belgique) quand les dépenses de fonctionnement étaient optimisées.

Dans le même temps, une négociation avec l'Etat, partenaire du Syndicat dans la contractualisation de la délégation de service public de cette ligne aérienne s'est engagée. Ce sont près de 8.10 M€ qui ont été réservés par l'Etat pour la contribution au déficit de la ligne aérienne Brive - Paris (Orly). Conformément au décret 2005-473 du 16 mai 2005, la contribution de l'Etat de 50% du déficit est plafonnée à 50 % des recettes commerciales de la ligne. En 2020 et 2021, au regard du contexte sanitaire, cette disposition avait été abrogée. Le complément de contribution au déficit d'exploitation de la ligne est en cas d'activation de ce plafonnement versé par le Syndicat.

* la mise aux normes européennes de sa plateforme

Par délibération en date du 9 septembre 2019, le Syndicat Mixte a adopté la convention d'objectifs de l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne fixant sa feuille de route pour les années 2019 - 2023. Cette convention légalisée après sa signature par tous les membres du Syndicat le 1^{er} décembre 2020 fixait dans son action 2.1 l'objectif de « maintenir l'infrastructure en condition opérationnelle au regard des normes en vigueur notamment issue de la certification réglementaire européenne ou des missions régaliennes de sûreté – sécurité ».

Cette action prévoyait ainsi de programmer les chantiers prévus dans les déviation acceptance and action document et le plan d'actions correctives liés à la délivrance de la certification européenne de la plateforme aéroportuaire.

Lors de son audit, l'organisme certificateur avait notamment pointé une pente de talus trop importante en bout de piste (piste 11) nécessitant la réalisation d'une action corrective. Les travaux de comblement de ce talus et de création d'une plateforme de sortie de piste sont ainsi à réaliser pour être en conformité avec la réglementation européenne.

Initialement prévus par tranches à partir de l'année 2021, et au regard de la réduction des vols constatés avec la crise sanitaire, le comité syndical a décidé par délibération en date du 8 avril 2021 de lancer dès l'année 2021 les travaux en une tranche.

La consultation lancée en fin d'année 2021 a permis de retenir le 24 décembre 2021 l'entreprise Pignot TP pour un montant de travaux de 265 335 €HT. La réalisation des travaux est prévue au premier trimestre 2022.

c. Point d'étape sur la feuille de route du Syndicat

La convention d'objectifs adoptée par le Syndicat et ses membres en 2019 a défini la feuille de route de la plateforme aéroportuaire pour les années 2019-2023. En 2021, le bilan intermédiaire de la convention d'objectifs a conduit l'assemblée à réinterroger certains aspects de la convention d'objectifs et principalement le plan pluriannuel d'investissements. Celui-ci a été adapté à l'année 2021,

année attendue de reprise des vols, pour la réalisation d'investissements structurants pour le site. L'enveloppe d'investissement initiale a été maintenue à 7 455 k€.

Les évolutions entre les comptes administratifs 2020 et 2021 se déclinent comme suit :

Section de fonctionnement :

NATURE	LIBELLES	CA 2020	CA 2021	Evolutions	Commentaires
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		69 853,24	17 644,74	- 52 208,50	
6064	Fournitures administratives	-	63,00	63,00	
611	Contrats de prestations de services	8 480,00	-	- 8 480,00	REALISATION VUE AERIENNE AEROPORT NON RECONDUIT
61521	Entretien terrains	1 320,00	-	- 1 320,00	
615228	Entretien de bâtiment	615,80	781,60	165,80	
6156	Maintenance	1 213,30	1 310,07	96,77	
6161	Primes d'assurances - multirisques	12 078,18	12 515,07	436,89	
617	Etudes et recherches	32 700,00	-	- 32 700,00	AMO RENOUELEMENT LIGNE OSP
6182	Doc générale et tech	150,00	150,00	-	
6188	Autres frais divers	161,93	-	- 161,93	
6226	Honoraires	9 709,03	-	- 9 709,03	NON RECONDUIT
6227	Frais d'actes et contentieux	3 060,00	-	- 3 060,00	NON RECONDUIT
6231	Annonces et insertions	85,00	2 405,00	2 320,00	PARUTION AVIS DSP POUR EXPL. SERVICES AERIENS
6232	Fêtes et cérémonies	-	180,00	180,00	
62878	Remboursements de frais	45,00	-	- 45,00	
63512	Taxes foncières	235,00	240,00	5,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		32 252,05	32 224,55	- 27,50	
6216	Autres personnels extérieurs au service	32 252,05	32 224,55	- 27,50	AGENTS MIS A DISPOSITION
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		55 885,84	39 362,16	- 16 523,68	
675	Valeur comptable immob. Cédées	-	449,75	449,75	ECHANGES TERRAINS AVEC SOULTE
6811	Dot. Amort. Immos incorp et corp	55 885,84	38 912,41	- 16 973,43	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 825 425,00	2 802 725,39	- 22 699,61	
6518	Redevance pour concessions brevets licences	925,00	-	- 925,00	REDEVANCES INPI LOGO AEROPORT NON RECONDUIT
6532	Indem frais mission format. Maires et adj	-	153,18	153,18	
65737	Subv de fonc. Autres etab pub locaux	1 550 000,00	1 550 000,00	-	
6574	Ligne aérienne Brive-Paris	1 274 500,00	1 252 570,25	- 21 929,75	
65888	Autres	-	1,96	1,96	RELIQUAT DE TVA NEGATIF
68 CHARGES FINANCIERES		699 051,32	665 496,46	- 33 554,86	
68111	Intérêts réglés à l'échéance	708 563,05	676 277,52	- 32 285,53	
68112	ICNE rattachés	-	10 781,06	10 781,06	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		397 934,00	-	- 397 934,00	
6712	Intérêts moratoires, pénalités	32 219,00	-	- 32 219,00	CONTRÔLE FISCAL 2020
6718	Autres ch exceptionnelles	365 715,00	-	- 365 715,00	CONTRÔLE FISCAL 2020
TOTAL GENERAL DEPENSES (GROUPE I + GROUPE II +		4 080 401,45	3 557 453,30	- 522 948,15	
002 EXCEDENT ANT. REPORTE FONCT.		2 631 119,92	3 817 552,47	1 186 432,55	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		366 667,00	-	- 366 667,00	
7785	Excédent invt repris au cpte résult	366 667,00	-	- 366 667,00	CONTRÔLE FISCAL 2020
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		4 533 500,00	4 533 500,00	-	
7461	DGD	2 118,00	2 118,00	-	
7472	Participations régions	1 207 845,50	1 207 845,50	-	
7473	Participations départements	1 358 218,58	1 358 218,58	-	
74741	Participations commune membre du GFP	13 294,15	13 294,15	-	
74751	Participations Group coll GFP de rattachement	1 791 164,60	1 791 164,60	-	
74758	Participations Group coll autres groupements	62 482,49	62 482,49	-	
7478	Autres organismes	98 376,68	98 376,68	-	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		366 667,00	729,58	- 365 937,42	
7716	Sur opération de gestion	-	240,83	240,83	
773	Mandat annulation ex antérieurs	-	39,00	39,00	DEGREVEMENT FONCIER 2020
775	PCEAC	-	449,75	449,75	ECHANGES TERRAINS AVEC SOULTE
7788	Produits exceptionnels divers	366 667,00	-	- 366 667,00	CONTRÔLE FISCAL 2020
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		7 697 953,92	6 351 782,05	- 1 346 171,87	
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 617 552,47	4 794 328,75	1 176 776,28	

Les résultats suivants ont été intégrés au budget primitif 2022 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 394 122,79	8 351 052,47	10 745 175,26
Recettes nettes (d= b-c)	39 362,16	4 534 229,58	4 573 591,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 394 122,79	8 351 052,47	10 745 175,26
Dépenses nettes (h=f-g)	858 229,16	3 557 453,30	4 415 682,46
Résultats de l'exercice (d-h)	- 818 867,00	976 776,28	157 909,28
Résultats à la clôture de l'exercice précédent	290 749,79	3 817 552,47	4 108 302,26
Résultat de clôture	- 528 117,21	4 794 328,75	4 266 211,54
Dépenses à réaliser	- 314 397,50		- 314 397,50
RESULTAT DEFINITIF	- 842 514,71	4 794 328,75	3 951 814,04

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 976 776,28 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3 817 552,47 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 4 794 328,75 €
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	528 117,21 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	314 397,50 €
Excédent de financement (1)	0,00 €
Besoin de financement F = D + E	842 514,71 €
AFFECTATION = C - G + H	4 794 328,75 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	842 514,71 €
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	3 951 814,04 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00 €